

Procès verbal de la réunion DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du 5 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le cinq novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Dominique MORTEMOSQUE, Vice-Président suppléant au président, à la suite de la convocation adressée le 27 Octobre 2008.

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 30

BAYAC

Annick CAROT
Florence MENUT

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE
Michel MARCHAL
Bernard BESLIN
Gérard ROUSSELY
Pierre VALLERON

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE
Françoise TARJAC

MOLIERES

Michel CARRIERE
Jean-Luc HAVARD

MONSAC

Claude CHASTENET
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL
Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE
Thierry PIMOUGUET
Jacques CHASTANET

ORDRE DU JOUR

- Election du Président
- Election du Vice-Président
- Election des membres du Bureau

Le Vice-Président, Dominique MORTEMOUSQUE, ouvre la séance à 18H30 et procède à l'appel des membres présents.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 25 Octobre 2008 qui est adopté à l'unanimité.

Il demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce dernier conseil.

Il laisse la parole à Monique PELLETANT, secrétaire général, afin de donner quelques précisions avant de procéder à l'élection du président.

Elle explique que Monsieur DANIEL a présenté sa démission au préfet en tant que président de la CCPB et en tant que maire de MOLIÈRES, que cette démission est effective à compter du 25 Octobre.

Monsieur CARRIERE, délégué de MOLIÈRES, explique que le conseil municipal s'est réuni lundi 3 Novembre et a élu

Maire : Madame LAAN Isabelle

1^{er} Adjoint : Monsieur Michel CARRIERE

2^{ème} Adjoint : Monsieur Jean Luc HAVARD

3^{ème} Adjoint : Madame Hélène CARRIERE

Le conseil municipal de MOLIÈRES a procédé également à une nouvelle élection des délégués de la commune à la communauté de communes. Il s'agit **de Madame LAAN et de Monsieur HAVARD comme délégués titulaires.**

La Communauté va recevoir très prochainement la délibération mentionnant le changement de délégués.

Le secrétaire général explique que **pour le délégué de Sainte Sabine-Born**, dans le Code Général des Collectivités Territoriales, il est clairement mentionné concernant le choix des délégués des communes dans les EPCI :

« La répartition et le nombre de sièges par membre sont fixés dans les statuts de chaque EPCI. »

Il est inscrit dans les statuts de la Communauté :

« La Communauté de Communes est administrée par un Conseil composé de membres élus par des Conseils municipaux des Communes adhérentes.

La répartition des sièges au sein du Conseil est assurée de la manière suivante :

- Pour les Communes de moins de 500 habitants : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

- Pour les Communes de plus de 500 habitants : un délégué supplémentaire et un suppléant par tranche de 250 habitants,
- Pour les Communes fusionnées : un délégué supplémentaire et un suppléant.

Les délégués suppléants ont voix délibérative en cas d'empêchement de leur délégué titulaire. »

ce qui signifie que SAINTE SABINE BORN a trois délégués titulaires qui ont tous voix délibérative au conseil de communauté.

La loi du 13 Août 2004 mentionne :

« toute commune associée (issue d'une fusion de communes) est représentée au sein de l'organe délibérant de l'EPCI, avec voix consultative, par **le maire délégué** ou un représentant qu'il désigne au sein du conseil ou de la commission consultative (art L 5211-6 du CGCT). Les communes associées disposent donc de droit d'un siège, mais leur délégué ne peut pas prendre part au vote des décisions. »

Ce texte indique que le maire délégué de BORN DES CHAMPS doit être invité au conseil. Dans le cas de la Communauté de communes du Pays Beaumontois, Monsieur CHASTANET qui est maire délégué de BORN DES CHAMPS est parmi les trois délégués titulaires de la commune de SAINTE SABINE BORN et participe donc à ce titre au conseil de communauté comme n'importe quel autre délégué.

Le conseil convient que les trente membres ont tous droit de vote.

Ces explications faites, le vice-président demande à ce que l'on passe à l'élection du Président.

Election du Président

Dominique MORTEMOSQUE souligne que la démission de José DANIEL a beaucoup perturbé la vie publique. Il rappelle qu'il avait présenté au mois d'avril dernier la candidature de José DANIEL et qu'il ne le regrette pas. Il a eu un entretien téléphonique avec lui dans l'après-midi et pense que son affaire pourra être jugée dans des délais raisonnables.

Il explique ensuite que malgré de nombreuses sollicitations, il n'est pas candidat. Il pense que le poste doit être tenu par quelqu'un qui est solide, compétent et volontaire.

Il présente la candidature de Maryse BALSE, Maire de SAINTE SABINE BORN qu'il connaît comme quelqu'un qui s'engage et qui a l'envergure pour tenir ses engagements, qui a connu dans sa vie professionnelle différentes expériences et qui peut être disponible. Sur ce dernier point, il précise qu'elle pourra compter sur son appui.

Maryse BALSE prend alors la parole pour faire part de sa candidature. Elle explique qu'elle a tout d'abord une pensée pour José DANIEL et sa famille qui sont amenés à vivre des moments difficiles. Elle se présente comme une femme de gestion et qui a été amenée à

manager des gens. Elle souhaite au niveau de la communauté de communes travailler avec tous et former une véritable équipe. Elle pense que c'est le seul moyen d'arriver à construire quelque chose car tout le monde est dans la même barque. Elle précise qu'elle aime relever les challenges et que jusqu'à présent elle les a réussis.

Claude CHASTENET demande à Maryse BALSE ce qu'elle compte faire si José DANIEL revient au conseil une fois son affaire réglée. Il explique ensuite que de nombreux conseillers municipaux souhaitent s'investir dans la vie publique et lui demande comment elle compte les intégrer.

Monsieur CARRIERE fait part de la surprise des habitants de MOLIERES suite à la démission de José DANIEL. Lors des dernières élections, il y avait une liste ouverte de 18 candidats avec tout le monde favorable à José DANIEL. Depuis cette démission, les choses sont bouleversées et désorganisées. Madame LAAN, qui vient d'être élue Maire, a du partir à l'étranger pendant trois semaines pour des engagements qu'elle avait pris auparavant.

Maryse BALSE répond que son époux ayant un problème de santé elle est amenée à s'absenter régulièrement mais qu'elle s'organisera pour que ces périodes perturbent le moins possible la vie de la communauté.

Dominique MORTEMOSQUE rappelle son engagement pour être présent quand elle doit s'absenter. Il explique que naturellement si José DANIEL souhaite et peut de nouveau s'impliquer, il sera le bienvenu.

N'ayant pas d'autre personne qui souhaite faire acte de candidature à la présidence, le vice-président demande à ce qu'il soit procédé au vote à bulletin secret. Monsieur Alain DELAYRE et Monsieur Michel MARCHAL distribuent des bulletins puis passent avec une urne pour les recueillir.

Trente bulletins sont trouvés dans l'urne.

Maryse BALSE obtient 29 voix.

Il y a un bulletin blanc.

Dominique MORTEMOSQUE proclame Maryse BALSE élue Président de la Communauté de Communes et lui adresse ses félicitations. Les membres du conseil applaudissent.

Election du Vice-Président

Maryse BALSE préside alors la suite de la réunion pour l'élection du Vice président.

Dominique MORTEMOSQUE fait acte de candidature.

Alain DELAYRE demande pourquoi il n'y aurait pas plusieurs postes de vice-président.

Claude CHASTENET explique qu'il y a de nombreuses réunions et que très souvent les élus sont absents. La vie publique est très prenante et nécessite d'être disponible.

Maryse BALSE fait part de sa volonté de s'engager et de son assurance d'avoir Dominique MORTEMOUSQUE à ses côtés en tant que vice-président.

Il est procédé à un vote.

Dominique MORTEMOUSQUE obtient 29 voix. Il est Vice-Président.

Election des membres du bureau

Le secrétaire général rappelle que les statuts mentionnent que le nombre des membres du bureau est limité à 13 et que chaque commune doit y être représentée.

Le conseil décide à l'unanimité que tous les maires sont membres du bureau, les maires ou leurs représentants en cas d'empêchement.

Il est alors fixé les dates des prochaines réunions :

Réunion du bureau : le 15 Novembre à 10h

Réunion du conseil : le 29 novembre à 9h

Réunion du bureau : le 13 Décembre à 9h

Réunion du conseil : le 20 Décembre à 9h.

Le Président explique que ces horaires sont ceux d'hiver. Ils seront modifiés pour l'été.

Monsieur SEGALA Daniel propose que la prochaine réunion concernant la commission urbanisme soit le 21 Novembre à 18h30 à la Mairie de BEAUMONT. Il demande aux élus d'amener la délibération de la commune en faveur de la carte communale.

Le président lève la séance à 19h15.